

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

SÉCURITÉ NAUTIQUE - CONSEILS

Gatineau, le 28 mai 2018 – Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec sont de retour sur les plans d'eau pour assurer la sécurité des plaisanciers et vacanciers qui seront de plus en plus nombreux à pratiquer des activités sur l'eau pendant la saison estivale 2018.

En tout temps, pour leur sécurité, les citoyens sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau ou qu'ils se trouvent aux abords des lacs, rivières et autres plans d'eau. De plus, ils sont invités à suivre les consignes de sécurité suivantes:

- Ayez l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et vérifiez-en l'état avant votre départ;
- Portez un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate en tout temps;
- Ayez un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.);
- Prévoyez votre itinéraire et consultez la météo avant de partir;
- Ayez avec vous une carte des plans d'eau;
- Informez quelqu'un de votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation, personnes à bord, etc.);
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie;
- Méfiez-vous de l'immersion en eau froide.

Également, la consommation d'alcool réduit la vitesse de réaction et la capacité de jugement d'un conducteur d'une embarcation nautique, c'est pourquoi les policiers invitent les plaisanciers à ne pas consommer d'alcool lors de leurs sorties sur les différents plans d'eau. Rappelons que même s'il est permis de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation au Québec, conduire avec la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue est une infraction criminelle.